

Compagnie des Archers Quevenois



Quéven, le 19 juin 2023

Compte-rendu de réunion du CODIR du 19 juin 2023 A la salle de Kerlaran à Quéven

Présents : Didier SANS, Maxime BOULBEN, William DAVID, Thibaud DESBONNETS, Alain DEVILLIERS, Thierry GAUDIN, Nolwenn GOASGUEN, Christian GUILLEMAUD, Laurent HANIN, Thierry PIRSON, Guy LEBAGOUSSE, Lou-Marine POUILLARD, Lucie MOLINA

Début de séance : 18h07

1. Validation du dernier compte-rendu de réunion CODIR

- En l'absence de questions et de commentaires, le précédent compte-rendu est validé par le comité.

2. Compte-rendu de la réunion du Comité Départemental du Morbihan (CD 56)

- Didier SANS était présent à la réunion exceptionnelle du Comité Départemental du Morbihan qui s'est tenue à Arzon le 15 juin. Trois points principaux ont été abordés :
 - Le président du CD 56 a démissionné de son poste ainsi que du CODIR. Le choix a été fait de garder le bureau en l'état et c'est donc le secrétaire qui prend le rôle de président par intérim, conformément aux statuts. Cette situation durera jusqu'en octobre, date de la prochaine assemblée générale électorale.
 - Un appel à candidatures pour l'organisation des concours départementaux en salle a été lancé. Pour l'heure, ils se dérouleront comme suit :
 - CD 56 Salle par équipes à Kervignac les 20 et 21 janvier 2024
 - CD 56 Salle individuels à Ploërmel les 27 et 28 janvier 2024Cette organisation doit encore être validée.
 - La formation pour les nouveaux arbitres commencera le weekend du 14 et 15 octobre 2023. Dans la compagnie, cela concerne en particulier Calista SANTOSA.

3. Point sur la trésorerie

- Thierry GAUDIN présente un point sur la trésorerie à jour. Le solde actuel pour 2023 est de 973,11€ et l'argent sur le compte est de 2 138,84€. Il précise que nous sommes en attente notamment de la subvention venant de la mairie de Quéven.

Didier précise que, même si nous avons un accord oral de la part du Maire-Adjoint chargé des sports de Quéven, les subventions ne seront pas votées avant juillet et donc qu'elles ne pourront entrer en trésorerie que pour début août au mieux.

Page 1 sur 5

Compagnie des Archers Quevenois

4. Dépenses de trésorerie à venir

- Thierry GAUDIN présente les dépenses à venir de manière certaine :
 - 4 clefs pour Kerlaran qui ont été commandées auprès de la mairie de Quéven → 300 € au total
 - Remboursement des archers qui ont participé aux Tournoi des mixtes national et au Championnat de France de Tir Nature → 425€ au total
 - 9 cibles pour le Parcours Nature qui ont été commandées chez Bretagne Archerie et devront être réceptionnées à leur boutique de Thorigné-Fouillard → environ 1 000€ au total
- D'autres dépenses sont en cours d'études :
 - L'achat d'arcs d'initiations type Snake
 - Presse pour arc à poulies
 - Trousses de premiers secours (3 trousses à 18€ l'unité) → le comité donne un accord de principe sur cet achat
 - Matériel pour la rentrée 2024
 - Eclairages
 - Ecocup à l'effigie de la compagnie (318€ pour 500 unités) → le comité donne un accord de principe, à valider en septembre selon la trésorerie
 - Etagères pour le rangement à Kerlaran (2 étagères 180x40x90 à 64€ l'unité)
 - Lot de 6 Empenneuse sur platine (84€ le lot)
 - Arrache-flèches

Concernant les Empenneuse, suite à une question de Alain, il est validé par l'ensemble du comité qu'elles n'auront aucune vocation à être prêtées et resteront donc à l'atelier de Kerlaran.

5. Logiciel de gestion de trésorerie

- Didier explique que le suivi de la trésorerie est aujourd'hui réalisé via un fichier Excel, qui comporte certains automatismes, mais demande encore beaucoup d'opérations manuelles et ne permet pas de tout faire facilement.

Il propose donc l'utilisation d'un logiciel de gestion de trésorerie et présente en particulier le logiciel BasiCompta, utilisé par de nombreuses associations sportives. Il permettrait notamment de faciliter les demandes de subventions en offrant la possibilité de séparer les transactions par événement.

Selon les premières recherches, le logiciel coûte 85€ pour la première année pour 55€ par année calendaire. Le comité demande s'il y a un prorata dans le cas où l'abonnement commence en cours d'année. A priori ce n'est pas le cas. La migration des données est réalisée par les fournisseurs du logiciel. Ils proposent également une période d'essai mais la durée est à valider.

Didier souhaite pouvoir commencer à utiliser le logiciel pour septembre.

Le comité émet un accord de principe mais attend de voir les résultats de la période d'essais, ainsi que des éléments plus fiables concernant la migration des données et le coût de l'abonnement.

6. Calendrier saison salle 2024

- Didier explique que le calendrier de la saison salle pour les concours du Morbihan est en cours de finalisation de validation. Il présenterait cependant environ un concours par weekend.

Compagnie des Archers Quevenois

➤ Etant donnée que la FFTA intègre depuis peu les para-archers, qui étaient avant gérés par la FFH, il est fortement encouragé de prendre en compte leur bonne intégration pendant l'organisation des différents concours.

7. Organisation de notre concours en novembre

➤ Didier rappelle que la compagnie organise un **concours en salle les 18 et 19 novembre 2023**. Il a aura lieu au gymnase de Kerlébert comme la dernière fois et nous disposerons du gymnase à partir du vendredi soir, pour pouvoir faire l'installation du matériel. Didier propose donc de faire quatre départs.

Cette organisation est acceptée par le comité.

➤ Lou-Marine POUILLARD demande si la salle sera chauffée. Didier explique que le maire de Quéven a apporté une garantie orale sur ce point. D'un commun accord, il faudra donc indiquer sur le mandat que la salle sera chauffée pour encourager les archers à venir.

➤ Guy LEBAGOUSSE demande si les cibles seront dans le même sens que lors du précédent concours. Didier confirme que c'est ce qui est prévu. Ce qui permet donc de proposer 13/14 cibles par départ.

➤ Alain DEVILLIERS demande ce qui est prévu pour les éclairages. Il en faudrait 8 environ. Didier propose de demander à Gilles PENOUTY, président de la compagnie d'Arzal, qui nous avait prêté les siens pour le dernier concours.

Il se pose cependant la question d'investir dans des éclairages, notamment si nous continuons à organiser des concours. D'anciennes recherches indiquent qu'il faut compter environ 50€ par éclairage pour ceux que l'on souhaite (éclairage à LED équivalent 100 W, chaleur d'environ 2 700 K).

Laurent HANIN explique également se renseigner auprès de contacts pour essayer d'avoir des éclairages.

➤ Nolwenn demande si nous aurons les tablettes du CD 56 pour automatiser le marquage et le comptage. Didier confirme que c'est le cas. Elle propose que quelques personnes de la compagnie puissent être formées à son utilisation pour gérer les éventuels problèmes lors du concours.

➤ Didier explique s'occuper rapidement de la réservation d'une sono, des chaises, des tables, de rallonges, etc. auprès de la mairie de Quéven. Il s'appuiera sur ce qui a été utilisé l'année dernière.

➤ Thibaud DESBONNETS précise qu'il serait bien d'avoir accès au point d'eau du haut.

➤ Guy précise qu'il faudra s'assurer du bon fonctionnement de la balayeuse.

➤ Laurent finit en expliquant qu'il faudra également s'assurer du bon fonctionnement de l'ascenseur, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

8. Rangement des locaux cet été

➤ Une **rangement des salles de Kerlaran** est jugé nécessaire par l'ensemble du comité. Après discussions, il est choisi de se retrouver le **8 juillet à 8h** pour le réaliser.

Il faudra faire un mail spécifique pour inviter l'ensemble des archers de la compagnie à participer.

➤ Concernant les modalités du rangement et la finalité, il est fait mention des éléments suivants :

Compagnie des Archers Quevenois

- Laurent propose qu'à terme, la salle rouge contienne tous les éléments nécessaires à l'organisation d'un concours afin d'aider à son installation.
- Alain souhaite disposer d'un établi pour mener à bien les opérations de préparations et réparations du matériel.
- Les vestiaires déjà présents vont a priori disparaître. Guy propose d'essayer de les revendre pour ferraille.

9. Fonctionnement du pas de tir de Kerlaran

- Une fois les quatre clefs récupérées auprès de la mairie de Quéven, il sera possible de proposer une permanence d'ouverture tous les soirs selon les modalités définies précédemment (voir CR du CODIR du 25 mai).

Cette information fera l'objet d'un mail spécifique à l'attention de l'ensemble des archers de la compagnie.

10. Fonctionnement de la buvette à Kerlaran

- Didier propose de mettre en place un fonctionnement différent de la buvette à Kerlaran. Actuellement, il n'y a pas vraiment de règles et chacun est libre de se servir en boissons, tant qu'il contribue de temps en temps à en remettre.

Il rappelle également qu'un des deux frigos initialement dans la salle jaune a été installé dans la salle principale, juste à côté de l'entrée, et est munie d'un cadenas pour en contrôler l'accès.

Après discussions, il est décidé le fonctionnement suivant :

- La compagnie s'occupe d'alimenter la buvette et les archers paient leurs consommations
- Le paiement se fait uniquement en espèces pour alimenter directement une caisse qui servira pour faire les achats utiles à la buvette (la gestion de la buvette se fait indépendamment de la trésorerie de la compagnie)
- Un carnet permettra d'indiquer les entrées et les sorties du stock pour aider à son suivi
- Seuls les membres du CODIR ont le code pour le cadenas du frigo et sont donc garants de la gestion de la buvette (Nolwenn s'occupe des stocks et du réassort)
- Une fiche indiquant les prix sera réalisée et affichée sur le frigo
- Ce nouveau fonctionnement prendra effet à partir du vendredi 20 juin

Cette information fera l'objet d'un mail spécifique à l'attention de l'ensemble des archers de la compagnie.

11. Organisation de la rentrée 2024

- Le **forum des associations** de Quéven se tiendra le **2 septembre**, probablement de 9h à 17h, comme ce fut le cas l'année dernière. Il faudra réfléchir à l'organisation de l'initiation, conjointement avec la mairie de Quéven.
- Les licences pourront être créées ou renouvelées à partir du 1^{er} septembre. Les transferts de licences se feront, eux, à partir du 1^{er} octobre. La compagnie devrait en particulier accueillir un ou deux archers venant de Quimper.
- Alain explique qu'il aura besoin d'un peu de matériel pour préparer la rentrée et en particulier les écoles de tir. Il doit envoyer son besoin chiffré à Didier.
- Les écoles de tir reprendront en octobre, comme d'habitude.
- Après discussions, il est décidé que l'**Assemblée Générale de rentrée**, qui sert notamment à récupérer les documents administratifs pour les licences, se tiendra le **vendredi 8 septembre à 18h au Ronquédo**.

Compagnie des Archers Quevenois

12. Budget prévisionnel 2024

- Didier rappelle que le budget prévisionnel doit être fait avant l'assemblée générale de rentrée et demande donc aux différentes commissions de donner rapidement des idées de dépenses à venir pour que lui et Thierry puissent l'établir.

13. Questions diverses

- Guy propose d'organiser prochainement un pot chez Albert, le propriétaire du terrain sur lequel se trouve le Parcours de tir Nature. A priori, cela se ferait plutôt un jeudi midi mais c'est à confirmer.
- Alain demande comment s'organise la rentrée 2024, en particulier pour les écoles de tir. Il est décidé que des réunions et échanges spécifiques auront lieu durant l'été avec les personnes concernées
- Didier demande si des personnes seraient intéressées pour acheter des vestes sans manches à l'effigie de la compagnie. Devant l'intérêt affiché par le comité, il s'occupe donc de réaliser un devis.

14. Informations diverses

- La compagnie organise prochainement différentes prestations :
 - 23 juin : initiation auprès de golfeurs de Ploemeur pour 350€ (Arnaud, Didier et Alain)
 - 22 juillet : **fête communale de Berné** pour 300€ (un appel pour aider sur la journée est lancé)
 - 31 août : une dizaine de personnes pour **Episol** gratuitement (un appel pour aider est également lancé)

15. Date de la prochaine réunion

- La prochaine réunion aura lieu le lundi 21 août à 18h à la salle de Kerlaran.

Fin de séance : 20h33

La Secrétaire
Lucie Molina



Le Président
Didier Sans

